



CONSEIL D'ADMINISTRATION - CCAS DE LIVRY

Compte-rendu - Séance du JEUDI 10 AVRIL 2025

L'an deux-mil-vingt-cinq, le dix du mois d'avril à dix-huit heures, le Conseil d'administration, dûment convoqué le trois avril deux-mil-vingt-cinq, s'est réuni, à la mairie sous la présidence de Adrien AUFÈVRE, Maire.

Membres présents :

- BOUCHARD Gilles, 1^{er} adjoint
- BOULET Sylvie, 2^{ème} adjoint
- PARÉ Anne-Lise, conseillère municipale
- PIFFAULT David, conseiller municipal
- CARTERON Pierre, conseiller nommé

Absents ayant donné procuration :

- CHAFFAUD Claudine conseillère municipale a donné pouvoir à Gilles Bouchard
- CHAFFAUD Didier, conseiller nommé a donné pouvoir à Adrien Aufèvre

Absents :

- GAGET Cyril, conseiller municipal
- LANDON Murielle, conseillère nommée
-

Secrétaire de séance: Sylvie BOULET

Ouverture de séance : 18h10



2025-04-01 – Approbation du Compte financier unique exercice 2024 – Budget CCAS

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2024 du CCAS de la commune de LIVRY,

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-14 du CGCT « dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit son président. Dans ce cas, le maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote » ;

Considérant, dès lors, que l'article susvisé interdit formellement au maire de voter le compte financier unique et qu'il ne peut donc pas donner/recevoir une procuration à/de l'un des membres de sa majorité ;

Considérant qu'il convient d'élire un président de séance pour le vote du compte financier unique,

Considérant le CFU présenté et détaillé pour chaque dépense ; résumé comme suit par le président de séance :

COMMUNE	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
DÉPENSES	- €	6 927.96 €
RECETTES	- €	4 171.98 €
Résultat de L'exercice	Déficit 2 755.98 €	-

Le conseil d'administration ÉLIT M Gilles Bouchard, président de séance,

et après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix POUR,
Monsieur le maire étant sorti et n'ayant pas pris part au vote,



- APPROUVE le compte financier unique 2024 du CCAS de la commune de Livry annexé à la délibération,

2025-04-02 – Budget CCAS / Affectation des résultats 2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU LE CONSEIL D'ADMINISTRATION AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2024

Le Conseil d'Administration réuni sous la présidence de M. Adrian AUFEIRE,
Président

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : 6 176,48 €
- un déficit de fonctionnement de : 0,00 €

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Nombre de membres en exercice :	10
Nombre de membres présents :	6
Nombre de suffrages exprimés :	6
VOTES : Contre 0 Pour 6	

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE		
Résultat de fonctionnement		
<u>A Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)		-2 755,98 €
<u>B Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)		8 932,46 €
C Résultat à affecter = A+B (hors restes à réaliser) (Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)		6 176,48 €
<u>D Solde d'exécution d'investissement</u>		0,00 €
<u>E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)</u>		0,00 €
Besoin de financement F	=D+E	0,00 €
AFFECTATION = C	=G+H	6 176,48 €
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement G = au minimum, couverture du besoin de financement F		0,00 €
2) H Report en fonctionnement R 002 (2)		6 176,48 €
DEFICIT REPORTÉ D 002 (5)		0,00 €



2025-04-03 – Budget 2025 CCAS

Monsieur Gilles Bouchard présente et commente aux membres du CCAS le budget primitif 2025 qui s'équilibre en fonctionnement.

- Les dépenses de fonctionnement = 15 176.48 €

Chapitre 11 : 8 000 €

Chapitre 65 : 7 176.48 €

- Les recettes de fonctionnement = 15 176.48 €

Chapitre 002 : 6 176.48 €

Chapitre 74 : 9 000 €

Après délibération, le CCAS, vote à l'unanimité des membres présents et représentés les chiffres du budget 2025, tels qu'ils ont été présentés.

Séance levée à 18H39.



La séance est clôturée par la signature des élus présents.

Le Maire, Adrien AUFEVRE

Le secrétaire de séance, Sylvie BOULET

LES CONSEILLERS MUNICIPAUX		
Gilles BOUCHARD	Sylvie BOULET	Claudine CHAFFAUD
		<i>Pouvoir</i>
Anne-Lise PARÉ	David PIFFAULT	Cyril GAGET
		<i>absent</i>
LES CONSEILLERS NOMMÉS		
Pierre CARTERON	Didier CHAFFAUD	Murielle LANDON
	<i>Pouvoir</i>	<i>absente</i>